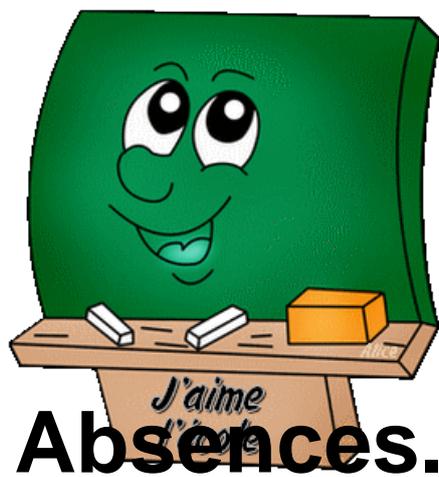


<http://ec-cande-sur-beuvron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article22>



- "Info Parents" - L'école Alfred Thorel - Fonctionnement de l'école. -



Date de mise en ligne : lundi 1er décembre 2014

**Copyright © Ecole primaire Alfred Thorel de CANDE / BEUVRON - Tous
droits réservés**

Absences.

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les absences sont consignées dans un registre d'appel.

En cas d'absence, le ou les responsables de l'élève doit en faire connaître les motifs à un membre de l'équipe enseignante, sans délai, avec production d'un certificat médical en cas de maladie contagieuse.

En cas d'**absence prévisible**, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement le directeur de l'école et en précisent le motif ; le directeur invite les personnes responsables de l'enfant à présenter une demande écrite d'autorisation d'absence qu'il transmet à l'Inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale.

<http://ec-cande-sur-beuvron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/ec-cande-sur-beuvron/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Note de M. l'Inspecteur d'Académie** 1er décembre 2014

L'ensemble des absences, avec leur durée et leur motif, sont notées dans un document ouvert pour l'année scolaire ; en cas d'absences répétées, justifiées ou non, le directeur et l'équipe éducative engagent avec les personnes responsables de l'enfant, un dialogue sur sa situation.

Si les démarches entreprises en direction de la famille n'ont pas d'efficacité, le directeur transmet une fiche de signalement d'absences à l'inspecteur d'académie.

Toute absence non prévue doit être signalée par le responsable de l'élève au plus tard à 9h00 auprès de l'école.